



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 112 c) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres
élections : élection de quinze membres
du Conseil des droits de l'homme**

Lettre datée du 16 septembre 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite rappeler que le Gouvernement qatarien se porte à nouveau candidat à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2017, lors des élections qui se tiendront à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale en 2014.

En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, on trouvera ci-joint la déclaration des engagements pris volontairement par l'État du Qatar en matière de promotion et de défense des droits de l'homme, aux niveaux national et international (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 112 c) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**



**Annexe à la lettre datée du 16 septembre 2014 adressée
au Président de l'Assemblée générale par la Représentante
permanente du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Candidature de l'État du Qatar au Conseil
des droits de l'homme**

Avant-propos

1. La promotion et la protection des droits de l'homme constituent l'un des piliers de la politique du Qatar et un choix stratégique dans le cadre des réformes globales qu'il a entreprises. Cette démarche a été confirmée dans la vision de développement connue sous le nom de « Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030 », qui aborde des questions clés en matière de droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des droits des travailleurs, de l'autonomisation de la femme et des droits de l'enfant, ainsi qu'une stratégie nationale de développement. Le Gouvernement qatarien considère la promotion et la protection des droits de l'homme comme le pilier de sa politique étrangère.

2. À partir de cette perspective et pour mettre cette politique en œuvre, le Qatar souhaite siéger au Conseil des droits de l'homme dont il est membre depuis sa création, étant fermement persuadé que le Conseil joue un rôle important en sa qualité d'organe principal de l'ONU chargé de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

**Efforts et réalisations du Qatar en tant que membre
du Conseil des droits de l'homme**

3. Alors qu'il siégeait au Conseil des droits de l'homme (2007-2010), le Qatar a participé activement et coopéré de manière constructive avec les États Membres à l'exécution du mandat du Conseil de la meilleure manière possible, aux fins de l'accomplissement des nobles objectifs pour lesquels il a été créé.

4. Persuadé de l'importance de poursuivre ses travaux dans cette importante instance internationale, le Gouvernement qatarien a décidé de faire acte de candidature pour un siège au Conseil pendant la période 2015-2017. S'étant acquitté des obligations qui lui incombent sur les plans national et international et s'employant à tenir les engagements qu'il avait souscrits lorsqu'il est devenu membre du Conseil en 2007, le Qatar estime avoir reçu les encouragements nécessaires en vue de sa réélection. Les mesures les plus importantes prises par le Gouvernement au cours de la période visée sont les suivantes :

Au niveau national

- La modification du Code pénal par l'ajout d'une définition explicite de la torture qui est identique à celle figurant à l'article I de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;

- Promulgation de la loi n° 15 de 2011 relative à la lutte contre la traite d'êtres humains, qui est une mesure importante dans le cadre de l'action menée par le Qatar pour lutter contre ce phénomène et protéger les victimes de la traite;
- Ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, une mesure qui reflète une volonté politique de diffuser les valeurs de tolérance, de liberté de pensée et d'expression et l'importance de la culture en vue de la réalisation de l'intégration sociale de la population et de la propagation des valeurs d'égalité et de non-discrimination;
- Création d'un comité national chargé de donner au Gouvernement des conseils en matière de droit international humanitaire, de l'aider à le mettre en œuvre et de mieux le faire connaître;
- Mise en place d'un comité national chargé de la sécurité et de l'hygiène du travail par le décret ministériel n° 16 de 2011, grâce aux efforts déployés par le Ministère du travail et des affaires sociales en coopération avec des experts de l'Organisation internationale du Travail;
- Établissement du comité chargé de la question des changements climatiques et du développement propre, qui assurera le suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto;
- Mise en place du Comité national chargé de la question de l'alliance des civilisations, par le décret ministériel n° 8 de 2010, qui vise à lutter contre l'intolérance et à mettre l'accent sur le rôle des civilisations dans la promotion du dialogue, le règlement des conflits et la consolidation des valeurs de tolérance, de solidarité et de paix parmi les peuples du monde entier, ainsi qu'à faire progresser le développement humain;
- Mise en place de la Fondation qatarienne pour la protection sociale et la réinsertion, une institution caritative privée qui ambitionne de protéger les enfants et les femmes de la violence dans la famille et dans la société et d'assurer la réinsertion sociale des personnes à problèmes, et qui lutte contre la traite d'êtres humains;
- Promulgation de la loi n° 6 de 2013 relative au Fonds pour la santé et l'éducation, qui vise à fournir des ressources financières durables afin de financer les services de santé et d'éducation, dans l'intérêt supérieur de l'État, et à faciliter le déblocage de fonds dans les situations d'urgence;
- Promulgation de la loi n° 7 de 2013 relative à l'assurance maladie qui prévoit un régime d'assurance maladie obligatoire pour dispenser des services de santé de base à tous les Qatariens, aux citoyens des pays membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, aux résidents étrangers et aux visiteurs;
- Établissement de la Fondation du Qatar pour l'action sociale, le 14 juillet 2013, comme institution privée de haut niveau, dotée d'un conseil d'administration unique qui supervise et contrôle des entités publiques actives dans le domaine social. Elle formule et élabore des plans, programmes, politiques et stratégies visant à faire avancer les objectifs des associations de la société civile et à en assurer le suivi, en coopération et en coordination avec les ministères, les organes publics et des entités étatiques ou privés, au Qatar et à l'étranger;

- Mise en place de l'autorité de contrôle administratif et de la transparence, par le décret émirien n° 75 de 2011, en vue d'exercer un contrôle et d'instaurer la transparence et la probité et de lutter contre la corruption sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;
- Création d'un comité permanent pour les situations d'urgence qui a été remanié par le décret ministériel n° 14 de 2011, pour devenir un organe plus élargi et plus représentatif. Le Comité prépare des études et élabore des plans et procédures pour faire face aux catastrophes, accélérer l'acheminement des secours, sécuriser les transports et les communications en vue de l'envoi rapide de secours en cas de catastrophe et diffuser des plans de mobilisation au moyen des médias;
- Poursuite de l'organisation de conférences et de réunions internationales concernées par les questions de développement, de démocratie, de droits de l'homme et de promotion d'une culture de la paix. Le Gouvernement accueille chaque année le Forum de Doha pour la lutte contre la traite d'êtres humains, la Conférence sur le dialogue interconfessionnel et le Forum États-Unis-monde musulman. Il a également hébergé en 2011 le quatrième Forum de l'Alliance des civilisations, outre de nombreuses conférences internationales sur le commerce, ainsi que la réunion de Doha visant à promouvoir la liberté de religion au moyen de la coopération œcuménique. Il tiendra également en 2015 le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;
- Le Gouvernement a reçu en novembre 2013 le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et en janvier 2014 la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats;
- Le Gouvernement a accueilli en mars 2014 une délégation de la Sous-Commission des droits de l'homme du Parlement européen;
- Le Gouvernement a reçu des représentants de nombre d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, y compris de Human Rights Watch, qui ont visité le pays en 2012 et en 2014, d'Amnesty International en 2013 et 2014 et de la Confédération syndicale internationale en 2014.

Au niveau international

- Le Qatar cherche activement à participer à l'action internationale en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme, conformément aux principes consacrés par sa constitution;
- Le Qatar a adhéré aux principaux instruments internationaux de défense des droits de l'homme;
- Le Gouvernement s'emploie à appuyer le Conseil des droits de l'homme et à coopérer avec les autres mécanismes internationaux et régionaux actifs en matière de promotion et de protection des droits de l'homme;
- Le Qatar a collaboré avec le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, en prévision de la présentation de son deuxième rapport national, le 7 mai 2014. Le Gouvernement qatarien

attache une grande importance au rôle que joue le Groupe de travail pour aider les pays à mieux s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme;

- Le Qatar a coopéré avec les organes conventionnels des droits de l'homme et s'acquitte assidûment de ses obligations en la matière;
- Le Gouvernement s'est employé à resserrer les liens avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, grâce à l'organisation de consultations bilatérales depuis mai 2010;
- Le Gouvernement a continué d'appuyer le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe à Doha;
- Le Gouvernement a poursuivi sa coopération multilatérale sous l'égide de divers mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme;
- Le Qatar participe activement aux réunions et autres dispositifs visant à neutraliser les menaces aux droits de l'homme et mène notamment des activités en vue de juguler la traite d'êtres humains au sein du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, et s'efforce de resserrer les liens entre les peuples et les cultures grâce à sa participation active à l'Alliance des civilisations;
- Le Gouvernement a également lancé des initiatives humanitaires et de développement sur le plan international, comme suit :
 - L'initiative HOPEFOR, un cadre mondial de coopération pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile dans les opérations de secours;
 - L'initiative visant à protéger, appuyer et promouvoir l'éducation dans les situations d'insécurité, de conflit armé et de guerre, dans les zones de crise actuelle ou potentielle;
 - L'initiative Fakhoura, qui cherche à appuyer et protéger les élèves des écoles se trouvant dans des zones de conflit dans le monde, notamment à Gaza;
 - L'initiative sociale Silatech, qui vise à élargir les perspectives financières et d'emploi des jeunes dans l'ensemble du monde arabe et qui dispose pour l'heure de programmes dans 15 pays arabes. Depuis sa création, la Fondation a financé et appuyé plus de 86 000 projets gérés par les jeunes;
 - L'initiative Donner la main à l'Asie, à but caritatif, encadrée par la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement de la communauté, dont la mission est d'aider les communautés à surmonter les obstacles et de créer des liens en vue de parvenir à l'éducation pour tous, et tout particulièrement de fournir une assistance à l'Asie;
 - La création du Fonds du Qatar pour le développement, qui aide les pays notamment arabes à développer leurs économies et à mettre en œuvre des programmes de développement;
 - Les initiatives Alliance mondiale des zones arides et Éducation pour tous, lancées en 2010 et 2011; le Gouvernement est convaincu de l'importance

et de la nécessité de résoudre les difficultés sur les plans humanitaire et du développement et s'emploie à proposer des solutions durables en la matière;

- L'initiative mondiale « Éduquer un enfant », qui vise à réduire le nombre d'enfants dans le monde qui n'ont plus les moyens d'exercer leur droit à l'éducation du fait de conflits, de guerres et de catastrophes naturelles, ou encore de ceux qui vivent dans les taudis urbains et les zones rurales reculées; elle aide également les membres de groupes qui ont du mal à avoir accès à l'éducation comme les filles, les handicapés et les minorités;
- La mise en place de l'Institution Qatar-Mauritanie pour le développement social, dont les activités comprennent des programmes d'alphabétisation en Mauritanie, tout particulièrement à l'intention des enfants, y compris leur éducation, leur relèvement et la mise en place d'associations en vue de les aider.

Les droits de l'homme : clef de voûte de la politique et de la démarche du Qatar

5. Le Qatar aborde la question des droits de l'homme dans le cadre d'une démarche intégrée, qui tient compte de l'importance des libertés fondamentales et de la démocratie, adopte des politiques axées sur l'homme, respecte la liberté d'expression et l'indépendance judiciaire et encourage une culture de paix et d'acceptation d'autrui. Conscient de l'interdépendance entre la protection et la promotion des droits de l'homme et le développement humain, le Qatar cherche à accéder à un développement humain global. Il a donc connu sur le plan du développement une renaissance exemplaire qui l'a hissé au premier rang des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et à la dix-huitième place mondiale, d'après le rapport sur le capital humain de 2013 du Forum économique mondial.

6. Dans le cadre de son engagement en faveur d'une politique fondée sur l'interdépendance entre le développement et les droits de l'homme, le Gouvernement qatarien apporte une aide à des pays en développement dans le monde. En 2011-2012, grâce à des sources publiques et privées, le montant de l'aide humanitaire et au développement s'élevait à 3 001 764 000 riyals qatariens, dont ont tiré profit une centaine de pays dans le monde, notamment parmi les moins avancés, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

7. Dans le cadre de son engagement en faveur du droit international et des normes internationales, le Gouvernement qatarien a appuyé les droits des personnes qui aspirent aux libertés fondamentales et revendiquent le droit de vivre dans la dignité, la justice sociale, l'autodétermination, ainsi que tous les autres droits de l'homme.

8. Au niveau national, mû par une volonté politique et un climat propice à la promotion et à la protection des droits de l'homme, le Gouvernement a porté son attention sur la consolidation institutionnelle des droits de l'homme et pris les mesures suivantes :

- Faire du Qatar un état de droit et créer des institutions qui préservent les droits de tous ceux qui vivent sur son territoire, respectent leur dignité et réalisent les

espoirs et les aspirations de ses habitants pour ce qui est d'accéder au développement, au progrès et à la prospérité;

- Réagir rapidement et efficacement à toutes les questions et préoccupations relatives aux droits de l'homme;
- Intégrer les dispositions des instruments régionaux et internationaux en droit interne et formuler des règles et règlements qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme;
- Procéder à un examen global des lois, procédures et politiques pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs nationaux ou résidents, conformément aux normes internationales, en vue de renforcer le régime national de protection des droits de l'homme;
- Formuler des politiques publiques qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et faire de la promotion des droits de l'homme partie intégrante de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030;
- Établir des organes pour promouvoir et protéger les droits de l'homme tels que le Comité national des droits de l'homme, le Centre de Doha pour la liberté des médias, le Centre international de Doha pour le dialogue œcuménique et l'organisation Silatech;
- Créer des bureaux, des départements et des services spécialisés dans les droits de l'homme au sein de chaque organe étatique, et leur donner les moyens de remplir pleinement leurs tâches;
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation aux principes des droits de l'homme et les promouvoir sur le plan national;
- Examiner en vue de leur actualisation les mécanismes relatifs aux conditions de travail des employés de maison, et la loi régissant leur entrée et leur sortie, leur résidence, le système de parrainage des migrants (kafala) et le Code du travail;
- Dans le cadre de ses efforts constants visant à adopter des principes de transparence et d'indépendance, le Qatar a chargé une firme internationale indépendante d'examiner toutes les lois et procédures liées aux travailleurs migrants, de les comparer aux pratiques optimales et de formuler des recommandations pour renforcer l'action menée par le Gouvernement en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie. Le rapport de la firme internationale a été distribué aux organes publics compétents pour qu'ils puissent en examiner les recommandations et formuler un programme de travail intégré, qui sera bientôt annoncé.

Engagements pris volontairement par le Qatar

9. Désireux de devenir membre du Conseil des droits de l'homme en 2015-2017, le Qatar s'est engagé en faveur d'une participation toujours aussi active aux travaux du Conseil et d'un appui à ses activités en vue de promouvoir la promotion des droits de l'homme dans le monde entier et de l'intégrer dans tous les domaines. Il a pris les mesures suivantes :

Au niveau national

- Adhérer aux normes les plus strictes en matière de promotion et de protection des droits de l'homme;
- Continuer d'améliorer les résultats des institutions nationales dans le domaine des droits de l'homme et d'accroître leur efficacité grâce au recours aux pratiques optimales internationales et au partage de données d'expérience;
- Resserrer la coordination entre les institutions nationales et les départements qui viennent d'être créés au sein des divers organes publics chargés de la défense des droits de l'homme;
- Continuer d'œuvrer en vue de recenser les défis et les difficultés qui entravent la promotion et la protection des droits de l'homme au Qatar, et élaborer des lois nationales, des règlements et des procédures administratives pour donner suite aux recommandations positives formulées à cet égard;
- Appuyer les politiques publiques visant à promouvoir les droits de l'homme des femmes, des enfants, des personnes âgées, des handicapés et des travailleurs migrants;
- Continuer d'intégrer les droits de l'homme dans les programmes;
- Mettre en œuvre la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030 s'agissant des droits de l'homme;
- Continuer de poursuivre la coordination, la coopération et un vaste partenariat avec tous les groupes, toutes les couches de la société et les parties prenantes concernées afin d'établir une culture de respect et de promotion des droits de l'homme et de résoudre toutes les difficultés en la matière.

Au niveau régional

- Insister pour que les questions des droits de l'homme soient abordées de manière prioritaire dans les instances régionales, les intégrer dans les réunions, programmes, activités et priorités régionales;
- Appuyer les programmes conjoints aux niveaux bilatéral et multilatéral parmi les pays de la région qui contribuent à la promotion et à la protection des droits de l'homme;
- Continuer de jouer un rôle constructif, impartial et honnête, notamment au moyen de la médiation, afin de résoudre les crises dans la région, à partir d'une perspective juridique et humanitaire, afin de neutraliser les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et les protéger.

Au niveau international

- Continuer de fournir diverses formes d'appui au Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe à Doha;
- Continuer de coopérer pleinement avec les organisations internationales et les organismes des Nations Unies chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme, en particulier le Conseil des droits de l'homme, ses organes, ses procédures spéciales et ses mécanismes;

- Insister sur l'appui constant à apporter aux travaux des organisations internationales et des organes des Nations Unies chargés de la défense des droits de l'homme;
 - S'engager en faveur de la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Gouvernement au cours de l'examen périodique universel;
 - Renouveler l'invitation ouverte adressée le 1^{er} juillet 2010 aux titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme;
 - Envisager l'adhésion du Qatar aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, auxquels il n'a pas encore adhéré.
-